

COMMUNE DE CORSIER-SUR-VEVEY
RUE DU CHÂTEAU 4 - C.P. 75
1804 CORSIER-SUR-VEVEY

MUNICIPALITE

**Au Conseil communal de la
Commune de Corsier-sur-Vevey**

Préavis municipal no 18/2025

Budget communal 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 28 février 1956, du règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et du règlement en vigueur de votre Conseil, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'année 2026.

Le présent préavis est complété par la brochure « Budget 2026 – version 1.2 », laquelle comporte tous les chiffres en détail, ainsi que nombre de commentaires explicatifs ainsi que les budgets 2026 du BTI et de la déchèterie de Praz-Libon.

Le budget 2026 s'inscrit dans la continuité des précédents exercices. Il a été établi avec prudence et rigueur, dans un souci de maîtrise des charges et de recherche de l'équilibre budgétaire. Il se caractérise par un contexte marqué par les incertitudes liées à l'évolution des finances cantonales. A cet égard, il convient de souligner que seuls 41% des charges dépendent directement du cadre strictement communal.

La balance des revenus et des charges attendus pour l'année prochaine laisse apparaître un excédent de charges de CHF 82'900.00 (contre un excédent de charges de CHF 155'000.00 au budget 2025).

En tenant compte de l'ensemble des charges et revenus sans effet monétaire, il en ressort un cash-flow d'exploitation de CHF 624'100.00 (contre 450'500.00 au budget 2025).

Le tableau présenté ci-après donne un aperçu synthétique par entité des prévisions pour 2026 mises en regard avec le budget de l'année en cours :

Tableau récapitulatif	Budget 2026		Budget 2025		Comparaison 2026 / 2025
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	
Administration générale	3 868 000	512 700	3 784 800	526 200	-96 700
	-3 355 300		-3 258 600		
Finances	1 400 800	13 981 100	1 347 500	13 515 500	412 300
	12 580 300		12 168 000		
Domaines & Bâtiments	2 518 100	3 342 400	2 742 300	3 281 900	284 700
	824 300		539 600		
Travaux	5 000 340	3 173 790	4 953 900	3 089 700	37 650
	-1 826 550		-1 864 200		
Instruction publique & Cultes	2 468 400	60 150	2 379 200	34 800	-63 850
	-2 408 250		-2 344 400		
Police & Sécurité	1 168 100	140 500	1 116 100	126 000	-37 500
	-1 027 600		-990 100		
Oeuvre sociales	4 869 800	0	4 405 300	0	-464 500
	-4 869 800		-4 405 300		
Total	21 293 540	21 210 640	20 729 100	20 574 100	
Résultat		82 900		155 000	72 100
Total	21 293 540	21 293 540	20 729 100	20 729 100	

Commentaire général

Au niveau des revenus, les recettes fiscales (section 210) sont attendues en hausse, principalement en raison de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales. Cette évolution reflète la tendance observée dans les relevés périodiques transmis par l'Administration cantonale des impôts. D'autre part, les recettes fiscales ont été estimées en respectant un principe général de linéarité, ce qui sous-entend une stabilité économique, et en tenant compte du taux d'imposition communal adopté par le Conseil communal lors de sa séance du 15 septembre 2025. Il convient toutefois de relever que la progression des recettes fiscales exerce un effet défavorable sur le montant du retour de la péréquation intercommunale (section 220).

S'agissant des charges, le budget 2026 intègre pleinement les effets de la nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPV), et plus particulièrement de la participation à la cohésion sociale (section 720). Les modalités de répartition de cette dernière entraînent une augmentation significative de la contribution à charge de la Commune.

Une hausse est également constatée pour la part communale à l'accueil préscolaire (section 710), principalement en raison de l'augmentation du nombre d'heures de garde utilisées pour les enfants domiciliés sur le territoire communal.

L'informatique communale (section 190) fera l'objet, en 2026, d'une phase de renouvellement et de modernisation. Les projets planifiés concernent l'environnement informatique, les systèmes de gestion de la Bourse et de l'Office de la population, ainsi que les outils du Greffe et de la communication communale. La concentration de ces interventions sur un seul exercice explique la hausse ponctuelle des charges dans cette section.

La Municipalité prévoit différentes actions dans les domaines de l'efficacité énergétique (assainissement de l'éclairage des bâtiments scolaires, section 35050) et du développement durable (aménagements parcs à vélos, sections 35037 et 430). Ces projets seront financés par des prélèvements sur le Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable, conformément aux dispositions prévues par son règlement.

Enfin, il est à relever une diminution des charges d'amortissement dans le budget 2026, notamment en raison des amortissements extraordinaires réalisés lors des exercices précédents. De plus, les amortissements du patrimoine financier ont été suspendus pour 2026, afin d'assurer la cohérence du traitement comptable lors du passage au Modèle comptable harmonisé de deuxième génération (MCH2), prévu au 1er janvier 2027.

Plan des investissements

Pour l'année 2026, le plan des investissements vous est présenté **pour information**.

Conclusions

En conclusion, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

le Conseil communal de Corsier-sur-Vevey

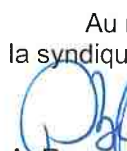
- vu le préavis municipal no 18/2025
- ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cet objet

d é c i d e

d'adopter le budget communal 2026 présentant :

aux revenus	CHF 21'210'640.00
aux dépenses	CHF 21'293'540.00
d'où un excédent de charges de	CHF 82'900.00

Au nom de la Municipalité
la syndique le secrétaire



A. Rouge B. Demierre



Annexe mentionnée